

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019








Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois
20, rue Jean Moulin 31250 Revel • Téléphone : 05 62 71 23 33
Site Internet : www.revel-lauragais.com • accueil@revel-lauragais.com





Sommaire

| | | |
|---|---|----|
|  | Le bilan financier 2019 | 3 |
|  | Les réalisations 2019 | 5 |
| | Développement économique | 5 |
| | Emploi et Formation | 9 |
| | Développement touristique | 10 |
| | Voirie | 13 |
| | Urbanisme | 15 |
| | Assainissement non collectif | 18 |
| | Service Petite Enfance | 19 |
| | Enfance 3 à 11 ans | 21 |
|  | Administration Générale | 23 |
| | Administration générale : Missions | 23 |
| | Marchés publics 2019 | 23 |
| | Aire d'accueil des gens du voyage | 24 |
| | Ressources Humaines | 26 |
| | Communication informatique | 28 |
| | Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) | 28 |
| | Gestion du bâti – non bâti | 29 |
|  | Annexe 1 : Les délibérations et les décisions du Président | 30 |
|  | Annexe 2 | 36 |

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois rassemble 28 communes réparties sur trois départements : l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn au sein de la Région Occitanie ; démonstration d'une démarche originale et exemplaire qui a su s'affranchir des limites administratives et s'appuyer sur les réalités du terrain et de la vie locale.

Dans l'Aude : Les Brunels.

En Haute-Garonne (13) : Bélesta-en-Lauragais, Juzes, Le Falga, Maurens, Mourvilles-Hautes, Nogaret, Saint-Julia, Saint-Félix-Lauragais, Montégut-Lauragais, Revel, Roumens, Vaudreuille, Le Vaux.

Dans le Tarn (14) : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Blan, Durfort, Garrevaques, Lempaut, Montgey, Palleville, Poudis, Puéchoursy, Saint-Amancet, Sorèze, Les Cammazes

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit adresser, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de son établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre à son conseil municipal en séance publique.

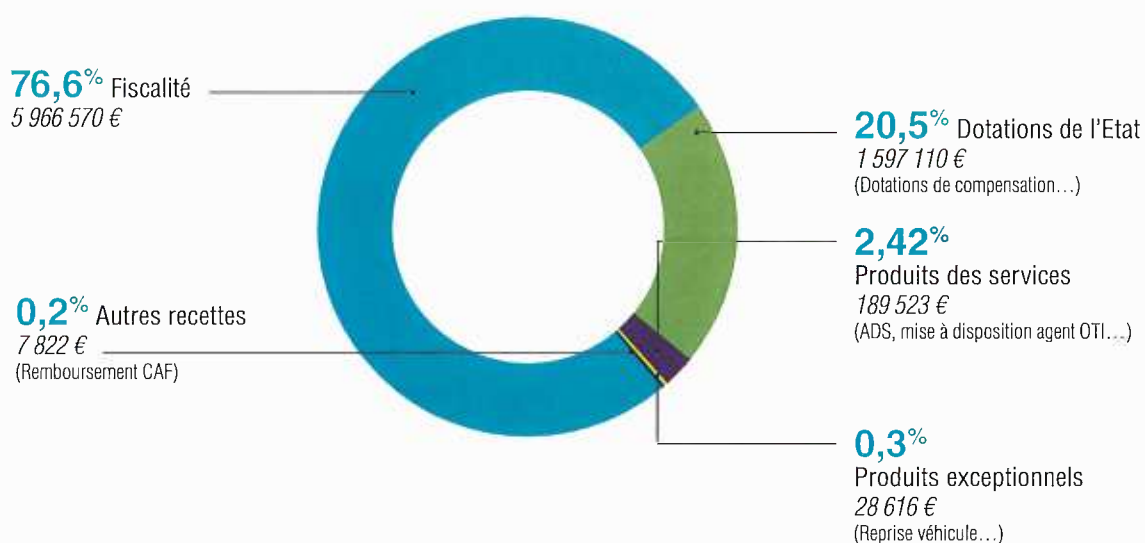
Bilan financier 2019



Le budget de la Communauté de Communes est annuel. Il se divise en 2 sections : le fonctionnement (les dépenses courantes) et l'investissement (l'achat de matériel, construction d'équipements...)

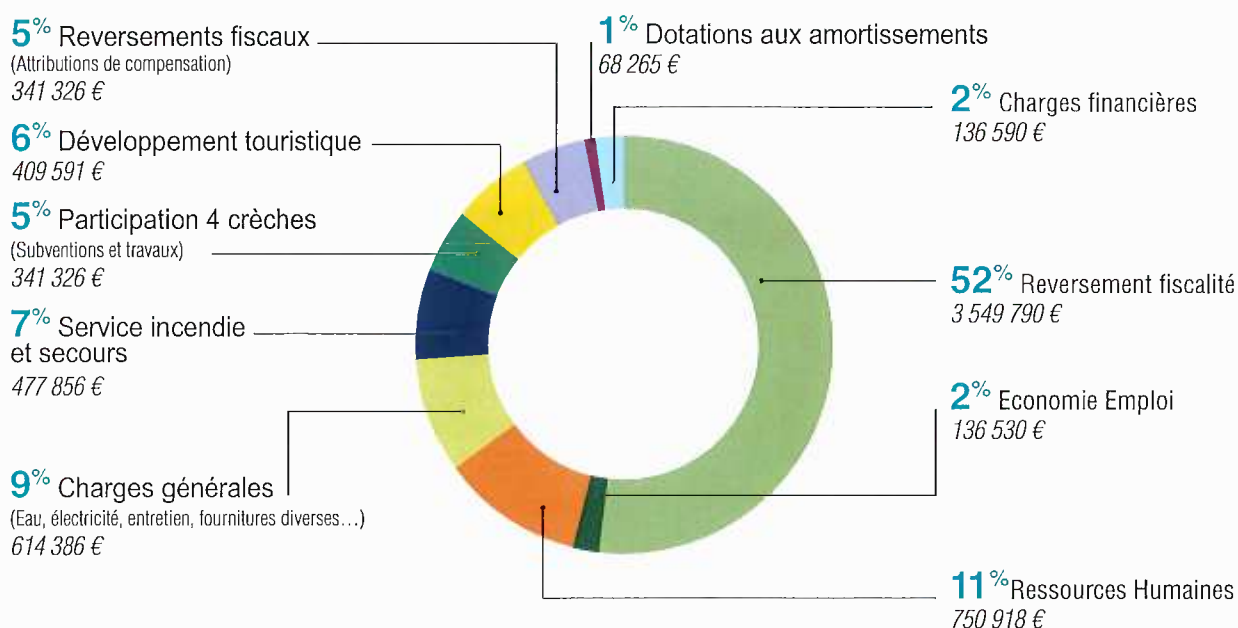
Recettes de fonctionnement 2019 = 7 789 641€

Le total des recettes liées à la collecte des Ordures Ménagères (OM) d'un montant de 2 278 964 € et l'excédent reporté 2018 d'un montant de 455 094 € ne sont pas comptabilisés.



Dépenses de fonctionnement 2019 = 6 826 519 €

Le total des dépenses liées à la collecte des Ordures Ménagères (OM) d'un montant de 2 230 013 € n'est pas comptabilisé.



Budget principal - Bilan 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------|-------------------------|
| Dépenses réalisées | 9 056 532,51 € |
| Recettes réalisées | 10 523 700,70 € |
| Résultat | + 1 467 168,19 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 4 213 899,76 € |
| Recettes réalisées | 3 568 794,02 € |
| Résultat déficit | - 645 105,74 € |

RAR dépense 2019 = 902 386 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2018

| | RÉSULTAT à la clôture de l'exercice | PART AFFECTÉE à l'investissement Exercice 2019 | RÉSULTAT de l'exercice 2019 | RÉSULTAT de clôture de l'exercice 2019 |
|----------------|---|--|-----------------------------------|--|
| FONCTIONNEMENT | 3 055 094,14 | 2 600 000 | 1 012 074,05 | 1 467 168,19 |
| INVESTISSEMENT | -1 121 690,40 | | 476 584,66 | - 645 105,74 |
| TOTAL | 1 933 403,74 | 2 600 000 | 1 488 658,71 | 822 062,45 |

Les détails des budgets annexes sont présentés en **ANNEXE 2**

La fiscalité économique du Territoire

Fiscalité professionnelle des Communes transférée à la Communauté de Communes en 2017.
4,3 millions d'euros



Les charges transférées par les Communes à l'intercommunalité Voirie, emprunts voirie, Zones économiques, aire accueil gens du voyage, PLU des communes
1,5 millions d'euros



Les Attributions de Compensations « AC » représentent le montant que reverse la Communauté de Communes aux communes
2,8 millions d'euros

Postes principaux des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes :
1,5 millions d'euros dont travaux de voirie et annuités des emprunts voirie, zones économiques, aire accueil gens du voyage

Taux des taxes intercommunales 2019

(Taux identiques 2018)

Taxe d'habitation : **2,59%**

Foncier bâti : **2,17%**

Foncier non-bâti : **9,83%**

Cotisation Foncière Entreprise (CFE) : **32,26%**
(taux harmonisé pour les 28 communes en 2022)



Un service à destination des entreprises

Le service de Développement Economique accompagne les acteurs économiques du territoire avec une assistance sur-mesure :

- Informations sur le territoire (opportunités, visite de l'écosystème, données territoriales essentielles),
- Aide à l'implantation (immobilier, recrutement, recherche de financements),
- Promotion de l'activité (communication, mise en relation et réseau local).

Bilan du foncier en Zones d'Activités Economique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes est statutairement compétente concernant la « création, aménagement et entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». La totalité des 4 zones d'activités économiques (La Pomme, La Prade, La Condamine et Les Rieux) a été transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017. En 2019, pour assurer un suivi précis des demandes des porteurs de projet, un dossier-type de demande d'implantation a été mis en place, complétant ainsi le « protocole d'accord » déployé à partir de 2018.

◆ | LA ZONE D'ACTIVITÉ « LA POMME », COMMUNE DE REVEL (31)

- Mise en place d'un principe d'occupation, à titre précaire et révocable, par l'entreprise SEPS d'un emplacement situé dans le Domaine Public présentant une surface approximative de 950 m² (durée de convention 12 ans soit expiration au 31.01.2031)
- Protocole d'accord pour la cession de parcelle présentant une superficie de 4 263 m² à la société ISOTECH (signature de l'acte de vente programmée en 2020)
- Acte de vente signé avec l'entreprise SEPS pour la cession d'une parcelle d'une superficie de 3 393 m²

◆ | LA ZONE D'ACTIVITÉ « LA PRADE », COMMUNE DE SAINT-FÉLIX LAURAGAIS (31)

- Acte de vente signé avec l'entreprise MARTIN PLOMBERIE pour la cession de la parcelle ZD 102 d'une superficie de 2 662 m²
- Projet de cession d'une partie de la parcelle ZD n°82 à l'entreprise Vérandas Lauragaises pour l'extension du bâtiment existant. (Signature de l'acte de vente programmée en 2020)

◆ | LA ZONE D'ACTIVITÉ « LA CONDAMINE », COMMUNE DE SORÈZE (81)

- Acte de vente signé avec l'entreprise IFP EVENTS d'une superficie totale de 2 296 m²

◆ | LA ZONE D'ACTIVITÉ « LES RIEUX », COMMUNE DE BLAN (81)

En 2018, suite à une demande du preneur à bail, le bail à ferme concernant les parcelles ZL 29 et ZL 126 (superficie totale de 4 ha 79 a 70 ca) a été résilié.

Dans l'attente d'un futur projet d'aménagement et d'extension de la zone économique, une convention annuelle avec la SAFER a été mise en place en 2019 afin de permettre l'exploitation agricole de ces terres.



Opérations d'aménagement dans les Zones d'Activités Economiques

◆ | CRÉATION DE LA ZA POMME II

L'extension de la Zone d'Activités de la POMME, dans la partie Nord, a été achevée en Septembre 2019. Des lots aménagés destinés à l'implantation d'entreprises sont par conséquent disponibles. Situés à l'entrée de la ville de Revel, au cœur du triangle Toulouse-Carcassonne- Castres, ce sont 6 hectares viabilisés qui sont ouverts à la commercialisation.

Débutés en octobre 2018, les travaux ont duré 9 mois. Le montant total de l'opération (études et travaux) est de 1 370 000 € HT. Une nouvelle voie de desserte a été créée, les espaces publics ont été aménagés et les réseaux installés (eau, électricité, gaz, téléphonie et internet, eaux usées).

Le détail des autres actions initiées en 2019 dans le cadre de cette opération ont été :

- Conventions de mise à disposition de terrains et de servitudes avec ENEDIS pour l'installation de 2 postes de transformation (PO145 Saint-Pierre et PO146 ZAE de la Pomme) ;
- Réalisation par ENEDIS d'un branchement de 36 kVA pour le raccordement de l'éclairage public au réseau public de distribution d'électricité ;
- Actualisation des servitudes avec GRDF afin d'alimenter les futurs lots à bâtir et permettre aux futures entreprises de disposer de l'électricité et du gaz naturel ;
- Pose d'une signalisation « Gabarit 4,50 m » adaptée aux deux entrées de l'avenue Jean Tirole ;
- Suite à la demande de RTE, mise en place de 2 portiques de gabarit à 4,50 m de hauteur de part et d'autre de la ligne 63 kV Issel-Revel ;
- Installation et contrôle des 3 poteaux de défense incendie installés avenue Jean Tirole ;
- Dans le cadre de la labellisation OZE par la Région, un règlement de « fiche à la parcelle » a été mis en place afin de favoriser la qualité architecturale et paysagère des implantations à venir.

◆ | CRÉATION D'UN BUDGET UNIQUE : fusion des 2 budgets annexes ZI de la Pomme et ZAE Pomme 2 au sein du budget ZA de la Pomme

◆ | REQUALIFICATION DE LA ZA POMME I

La SPL Haute-Garonne Développement a été mandatée par la Communauté de Communes pour effectuer une étude préalable au lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Cette étude devra définir les axes d'aménagement à prévoir : signalétique, circulation et stationnement, éclairage, performance énergétique, mobilité douce, espaces paysagers etc...).

◆ | AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

Différentes opérations ont été réalisées pour aménager et entretenir les Zones d'Activités : entretien des espaces verts, travaux de voirie et installation de panneaux d'informations

- ZA La Pomme : Installation de 2 panneaux d'informations sur la commercialisation de lots viabilisés, fourniture, pose et contrôle d'un poteau d'incendie, remplacement du tableau de commande de l'éclairage public avenue Paul Sabatier, remplacement de la signalisation de police et réfection de la signalisation horizontale, entretien de haies, travaux d'élagage, débroussaillage et abattage d'arbres
- ZA de la Prade : Entretien des espaces verts (tontes)
- ZA de la Condamine : Installation d'un panneau d'informations sur la commercialisation de lots viabilisés, entretien des fossés et des espaces verts



Aide à l'immobilier d'entreprise

Afin d'accompagner le développement économique de l'entreprise LES CANARDS DE LA MONTAGNE NOIRE, une subvention sur l'immobilier d'entreprise a été accordée par la Communauté de Communes à hauteur de 8 481,92 € HT.

SAEML Forum d'Entreprises

En 2017, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a acquis 2/3 des actions (2931 actions) détenues par la Ville de Revel pour un montant de 660 000 €.

En 2018, dans le cadre de l'entente intercommunale, la Communauté de Communes Sor et Agout a décidé l'acquisition de 1465 actions de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois pour un montant de 330 000 €.

Un appel d'offres a été lancé pour la gestion et l'animation de la structure. L'entreprise INTERFACES a été retenue pour une durée de 4 ans. Le mode de rémunération est fixé selon un pourcentage sur les loyers perçus.

En 2019, la SAEML Forum d'Entreprises a accueilli 16 entreprises (53 employés) : 3 nouvelles entreprises et 3 sortantes.

Dispositif Territoires d'Industrie

Le Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 a lancé le dispositif Territoires d'Industrie. Cette initiative Territoires d'Industrie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire

Le contrat de Territoire d'Industrie s'articule autour des axes suivants : recruter, innover, attirer des projets et simplifier les démarches des entreprises.

Ce projet est porté par Alain Chatillon, Sénateur et 1er Vice-Président de la Commission Economie du Sénat, Monsieur Vincent Garel, Conseiller régional de la Région Occitanie et Monsieur Olivier Lamarque, directeur du groupe Pierre Fabre. Le Comité de Pilotage est composé des Présidents des 6 intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet, Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, Communauté de Communes Sor et Agout, Communauté de Communes Terres de Lauragais, Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Une première réunion a eu lieu le lundi 27 mai 2019 pour lancer cet ambitieux projet concernant le territoire « Castres, Revel, Castelnaudary » regroupant les 3 référents et les Présidents des 6 Intercommunalités. En septembre 2019, la Communauté de Communes a approuvé sa participation au programme Territoire d'Industrie, désigné la SAEML Forum d'Entreprises afin d'assurer l'animation du dispositif pour le compte de l'intercommunalité et validé un engagement financier de 8500 € HT au titre d'une année calendaire.